



Bulletin d'information

Anciens ministres du culte
et Anciens membres des congrégations

Avril 2002 n° 18
Prix du numéro : 2,30 €

25 rue Lamartine, B2
69120 Vaulx-en-Velin

Directeur de la publication
Jean Droillard

Sommaire

Editorial

Pour préparer l'assemblée
générale

Le conseil d'administration :
bilan et perspectives

page 2

L'APRC et les Conférences
des religieuses et religieux se
rencontrent

page 4

Rencontres et échanges
avec des évêques

page 6

Déjà la congrégation
romaine...

page 12

Trois Bretonnes ren-
contrent trois congré-
gations

page 14

L'APRC aux USA

page 15

"Oui, venez" ou la can-
didature des femmes

page 15

Courrier des lecteurs

page 16

Les adhésions par région

page 24

Une hirondelle fait le printemps ?

Si peu froid que fût cet hiver, nous sommes contents de voir les jours grandir et revenir les hirondelles.

L'APRC, elle aussi, guette les signes : des indices nous laissent penser que quelque chose de nouveau peut advenir, que les lignes de l'horizon peuvent bouger, que les mois à venir pourraient apporter de nouvelles avancées.

Les réponses au questionnaire des CSM et CSMF ont été nombreuses. Vous en trouverez plus loin les résultats statistiques. Et nous savons que beaucoup ont saisi cette occasion pour exprimer leurs sentiments sur leur départ et leur situation actuelle. Un dépouillement plus approfondi nous en apprendra davantage.

Les secrétaires des deux Conférences ont pris langue avec l'APRC qui avait déjà désigné ses quatre délégués. Une première rencontre a eu lieu le 20 février. Les discussions engagées avec eux semblent parties d'un bon pied. Un espoir est né !

Cet espoir est teinté de retenue, de réserve car nous avons connu d'autres lieux qui n'ont pas tenu leurs promesses : restons donc attentifs.

Ce bulletin vous donne les informations sur la situation à ce jour.

L'assemblée générale, les 24 et 25 mai à Rochefort-du-Gard, où nous espérons vous voir nombreux, sera l'occasion de présenter les derniers développements des discussions engagées, puisqu'à ce jour une nouvelle rencontre est programmée.

Amies et amis, vous trouvez, jointes à ce numéro les informations pour participer (avec les hirondelles !) aux journées de Rochefort ou envoyer votre pouvoir.

Nous vous attendons nombreux.

Jean Droillard

Le conseil d'administration : bilan et perspectives

Rapport d'activité pour l'année 2001 - 2002

*C*e qui guide nos actions en leur diversité, c'est la volonté de ne pas rester fermés sur nous-mêmes en attendant des jours meilleurs qui, alors, ne viendraient pas ; de rappeler encore et toujours que le problème de la retraite Cavimac des AMC n'est pas réglé aujourd'hui ; de chercher sans cesse le contact avec nos interlocuteurs de l'Eglise de France parce que ce sont eux qui peuvent répondre à notre demande ; d'informer toutes les instances et les médias qui peuvent entendre notre problème et le faire connaître à l'opinion publique.

Que la commission sociale de l'épiscopat se saisisse de la question, ce n'est pas rien. Elle se propose d'inviter l'APRC à une prochaine réunion, ce projet de dialogue est un bon premier pas. C'est d'ailleurs dans la logique de la déclaration des évêques sur la retraite et du travail qu'ils entreprennent sur ce point pour l'Eglise de France.

Que les Conférences des supérieurs majeurs considèrent l'APRC comme un interlocuteur légitime et sérieux, ce n'est pas rien non plus, si l'on pense aux années passées.

Que la presse et les médias parlent de nous, c'est une avancée que nous entendons intensifier dans les mois à venir.

Le concours de tous est nécessaire.

Avec les Conférences des supérieurs majeurs

L'activité du CA au cours de cette année a été marquée par la place qu'ont prise nos relations avec les deux Conférences, hommes et femmes.

A l'AG de 2001, nous attendions une initiative de la part de la CSMF (les religieux). Nous discutons avec son secrétaire général depuis deux ans. Nous espérons aussi un mouvement du côté de la CSM (les religieuses). Mais quelle forme prendrait cette initiative ?

Nous la découvrons entre l'AG du 9 juin et la réunion du nouveau CA le 23 : CSMF et CSM lancent un questionnaire aux ex-religieux et ex-religieuses pensionnés, via la Cavimac.

Notez d'ailleurs que la Cavimac n'a servi que de boîte à lettres : elle ne peut ouvrir à personne son fichier des pensionnés.

Le CA a pris acte de cette initiative. Il ne pouvait que la constater et ce geste répondait à sa demande instantane d'informer tous les AMC. Le but de cette enquête restait indistinct, certaines questions lui paraissaient indiscrettes. Mais le CA en prenait acte, si vives que fussent certaines réactions en son sein et à l'extérieur. En définitive pour lui, l'envoi de ce questionnaire était un événement : il en suivrait les effets et en tirerait les conclusions.

Répétant nos interrogations, nous en avons suivi pas à pas le dépouillement : le 8 octobre par

une lettre à la Tripartite (lettre et réponses dans le n° 17 du Bulletin) ; le 7 janvier 2002 par une lettre aux secrétaires généraux des deux Conférences. Nous avons alors insisté pour connaître les résultats et les conclusions qui en sortiraient

Peu de temps après, un appel téléphonique invitait nos délégués à une première rencontre fixée le 20 février.

Vous trouverez plus loin le rapport de cette première rencontre.

Avec les évêques

Le Président a écrit à Mgr Ricard pour rappeler à son attention de président de la Conférence épiscopale le dossier de l'APRC qui concerne l'ensemble de ses adhérents, ex-religieuses, ex-religieux et ex-diocésains.

Il s'est adressé encore à Mgr Duval afin qu'il examine la situation des 65 - 75 ans dont l'allocation servie par l'Union Saint-Martin (USM) n'est ni stabilisée ni à la hauteur de notre attente. La même lettre évoque le renouvellement du mandat des deux AMC élus pour trois ans au groupe de travail de l'USM.

Nous attendons les réponses dans les semaines à venir.

Vous trouverez dans ce bulletin plusieurs lettres et comptes rendus qui témoignent des relations de l'APRC avec des évêques. Il nous faut rendre vivante notre cause dans l'esprit des responsables : adhérents de l'APRC, allez-y avec le concours de votre association.

Chercher un médiateur

L'AG de 2001 a voté la recherche d'un médiateur. Dès le mois d'octobre nous avons exprimé par lettre à la Tripartite notre souhait de faire appel à un médiateur. Sans réponse. La question reste posée.

Nous avons, dans une rencontre avec le Centre de la médiation animé par J.F. Six, étudié la question. Il n'en ressort que des conseils.

Le CA juge opportun, à ce jour, d'attendre que progressent les discussions en cours.

Certains de nos adhérents suggèrent un recours de notre part au médiateur de la République. Soyons clairs : c'est impossible, notre problème n'est pas de sa compétence (déterminée par la loi) puisqu'il n'a en charge que les conflits entre les citoyens et les administrations publiques.

Avec le ministère des Droits des femmes

Il en a fallu de la ténacité pour entrer dans les arcanes de l'administration du ministère du travail et de la solidarité dont dépend le secrétariat des Droits des femmes !

Enfin l'APRC a obtenu de la revue *Passe-relles* du secrétariat aux Droits des femmes, l'insertion d'un article qui pose, sans fard, le problème de la retraite des ex-religieuses. Ce même secrétariat a adressé un courrier aux religieuses, membres de la Tripartite. Celles-ci ont répondu qu'elles dépouillaient une enquête en vue de prendre les mesures adéquates. Le secrétariat d'Etat diffusera aussi un dépliant dans les centres d'information féminin auprès desquels peuvent s'informer les ex-religieuses que l'APRC ne connaît pas.

Avec les pouvoirs publics

Ces dernières années, les pouvoirs publics ont modifié la réglementation de la Cavimac : intégration financière au régime général, alignement des cotisations maladie et vieillesse et de la pension d'invalidité sur le régime général.

Actuellement le taux des cotisations de retraite de la Cavimac est aligné sur celui du régime général avec le SMIC pour assiette. Depuis 1998, le montant des pensions évolue vers le minimum contributif du régime général. Pour autant, nous savons que cette mesure de revalorisation ne concerne pas la plupart d'entre nous qui sommes partis bien avant 1998.

Ces acquis ne nous dispensent pas d'insister auprès des pouvoirs publics sur le préjudice que nous subissons dû à la faiblesse de la pension Cavimac.

Par l'intermédiaire d'un député, nous avons obtenu une réponse de M. Terrasse, député de l'Ardeche et chargé au parti socialiste des retraites et de l'aide sociale, réponse qui répète tout ce qui a été voté sur la Cavimac, tout en reconnaissant que le niveau de la pension n'a pas changé pour ceux qui sont partis avant 1998. Un point c'est tout.

Une nouvelle demande de rendez-vous avec la conseillère technique au ministère du travail chargée des retraites n'a pas abouti. L'approche des élections y est peut-être pour quelque chose.

Enfin nous avons adressé une lettre au Directeur du bureau des cultes au ministère de l'intérieur, initiative justifiée par la rencontre entre les représentants de l'Eglise catholique et le Premier ministre dont la presse s'est fait l'écho.

Avec la presse

Que la presse fasse connaître notre problème est une préoccupation constante de l'APRC. Elle s'y montre trop souvent peu sensible.

La revue *Notre Temps* dans son numéro de février a publié un article sur les "petites retraites".

Pour l'AG pensez à
envoyer vos pouvoirs
avant le 15 mai, à l'APRC

L'APRC y a figuré dans un modeste cadre, écartée du mouvement général de l'article. Plusieurs AMC en ont été déçus. Cependant quelques autres, hommes et femmes, ont ainsi appris notre existence.

Comme le dernier bulletin était substantiel grâce à l'enquête de l'APRC sur les ex-religieux, nous avons jugé bon de l'envoyer à une vingtaine de journaux et de revues.

Nous ne sommes pas les seuls à éprouver des difficultés à percer ce mur de l'intérêt ou de l'indifférence, mais la goutte d'eau n'est pas sans effet quand elle persévère.

Et à l'intérieur de l'APRC

Le courrier nous apporte quantité d'occasions d'informer et de conseiller. Beaucoup nous encouragent.

Le Bulletin entretient l'intérêt pour notre action non seulement chez nos abonnés mais aussi chez nos interlocuteurs qui y constatent et notre pugnacité et le bien-fondé de nos arguments.

La Lettre aux correspondants locaux informe ces derniers entre deux parutions du bulletin. Elle sollicite par leur intermédiaire les groupes locaux afin qu'ils prolongent les actions nationales. Les démarches locales se font connaître du CA par les correspondants : c'est ainsi que l'AG ne se prépare pas en vase clos.

Le Guide pratique vient de paraître dans sa nouvelle édition. Pour le perfectionner, vos questions et vos observations nous sont indispensables.

Enfin le *site internet* de l'APRC, mis à jour, synthétise la pensée de notre association : nous savons qu'on le consulte puisqu'il provoque des questions.

Nous sommes ainsi dans une phase de mouvement. Des blocages s'atténuent, des préventions s'estompent, de la bonne volonté apparaît. L'espoir d'une construction nouvelle devient moins incertain.

Ce bilan nous conduit à envisager l'action à venir dans la poursuite des actions engagées qui sont la mise en œuvre des orientations de l'AG de 2001. Il s'agit de les actualiser en prenant en compte la situation actuelle qui est un peu différente de celle de l'année dernière.

Jean Droillard

L'APRC et les Conférences des religieuses et religieux se rencontrent

La réunion du 20 février 2002 a pour objet d'informer l'APRC des résultats de l'enquête lancée en juillet 2001 auprès des AMC pensionnés Cavimac.

Invités par les secrétaires respectifs de la Conférence des supérieures majeures (CSM) et de la Conférence des supérieurs majeurs de France (CSMF), Sœur Lenoir et Frère Vigniau, les quatre représentants de l'APRC se rendent au siège de la CSMF, 3 rue Duguay-Trouin, à Paris.

Il y sont accueillis par la toute récente commission mixte, créée pour travailler avec l'APRC dans un esprit de dialogue et de partenariat.

Sont présents :

pour la CSM, les Sœurs Lenoir, Gilliet et Besson ;

pour la CSM, les Frères Vignau, Lachaize et le Père Rospide, composant à eux six la commission mixte ;

pour l'APRC, Bertie Gaven, Loré de Garamendi, Marcel Chochois et Laurent Le Guen.

L'enquête auprès des femmes

Sœur Lenoir présente rapidement les résultats de l'enquête auprès des AMC femmes.

Pour 3792 questionnaires envoyés, il y a eu 2169 réponses. Une trentaine de personnes ont téléphoné pour dire qu'elles ne voulaient pas répondre.

Situation familiale :

célibataires : 1465 (67,54 %) ;
mariés : 421 (19,41 %) ;
veuves : 254 (11,71 %) ;
divorcées ou séparées : 29 (1,34 %).

Trente personnes ont des enfants à charge.

Ressources mensuelles :

moins de 7000 F (1067 €) : 68,84 % ;
plus de 7000 F : 23,67 % ;
Sans réponse ou réponse inexploitable : 7,49 %.

L'enquête auprès des hommes

Frère Vignau présente à son tour les résultats de l'enquête auprès des AMC hommes.

Pour 1726 questionnaires envoyés, il y a eu 720 réponses dont 648 exploitables.

Situation familiale :

célibataires 112 (17,28 %) ;
mariés 421 (71,30 %) ;
veufs 47 (7,26 %) ;
divorcés ou séparés : 27 (4,16 %).

Cinquante-trois personnes ont des enfants à charge.

Ressources mensuelles :

moins de 7000 F (1067 €) : 41 % ;
plus de 7000 F : 51 % ;
Sans réponse ou réponse inexploitable : 8 %.

Notre trésorier, Michel Oddou, communique :

Je vous invite à régler le montant de votre adhésion 2001/2002
avant le 15 mai 2002.
Vous saurez si vous êtes à jour de votre cotisation en consultant
l'étiquette collée sur l'enveloppe du présent bulletin :
"01/02" signifie que vous êtes à jour. Sinon...
Je délivrerai les dernières cartes
au début de l'AG, l'après-midi seulement .

Merci

Les décisions prises par l'assemblée générale de la CSM

La CSM siège en assemblée générale tous les deux ans. Ses représentantes nous donnent les décisions prises par celle-ci dans sa dernière réunion :

1. L'assemblée de décembre 2000 ratifie la position du conseil qui refuse le terme "complément de retraite" et le versement à toutes les sœurs "parties" d'un complément de ressources.
2. Elle demande au conseil de poursuivre la réflexion avec la CSMF.
3. Elle demande au conseil de poursuivre l'information des responsables de congrégations sur ces questions (décembre 2000).

La CSM ajoute que la mise en œuvre de la décision 2 a amené la CSM à lancer conjointement avec la CSMF, en juillet 2001, une enquête auprès des AMC. Le conseil de la CSM a approuvé l'ensemble des décisions prises en octobre 2001 par l'assemblée générale de la CSMF. Le conseil de la CSM souhaite qu'un dialogue s'établisse et que soit trouvée une solution équitable pour les AMC en situation difficile.

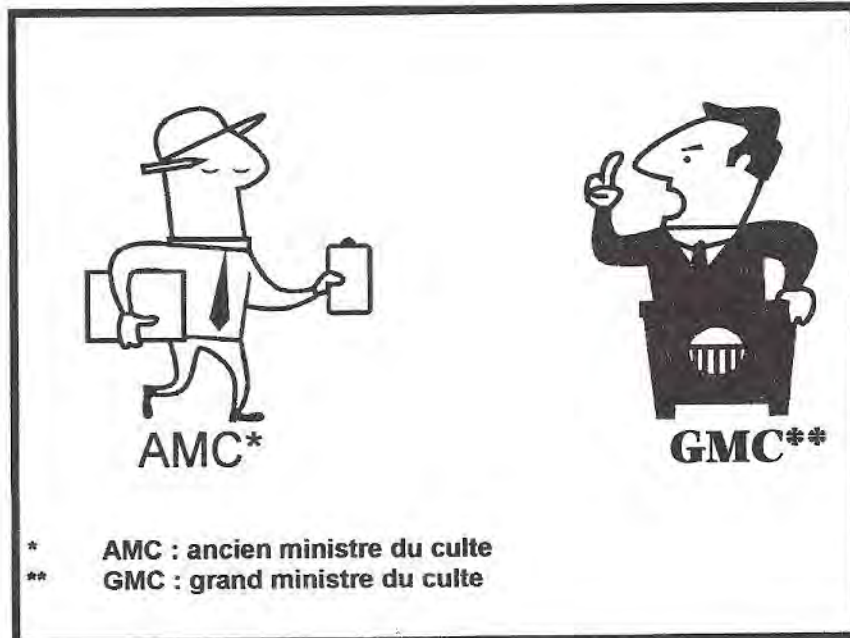
Les décisions prises par l'assemblée générale de la CSMF

1. L'assemblée d'octobre 2001 maintient sa position : refus de l'expression et de la réalité "complément de retraite".
2. L'assemblée demande au comité permanent d'informer l'APRC du maintien de sa position, rappelée ci-dessus, et des résultats de l'enquête.
3. L'assemblée demande que soit réalisée une brochure d'information destinée aux AMC, exposant leurs droits, ainsi que les noms et adresses des organismes auxquels ils peuvent avoir recours. Cette brochure sera préparée par la commission de prévoyance sociale qui la présentera au comité permanent pour approbation.
4. L'assemblée demande au comité permanent d'adresser un courrier aux AMC qui ont répondu à l'enquête.
5. L'assemblée demande à la commission de prévoyance sociale de poursuivre l'analyse de l'enquête.
6. L'assemblée demande que la commission de prévoyance sociale soit étoffée, en particulier en y introduisant des religieuses pour continuer à examiner ce dossier.
7. L'assemblée souhaite qu'une position commune CSM - CSMF soit cherchée. Toutes ces motions ont été adoptées à l'unanimité.

L'assemblée souhaite que les supérieurs majeurs soient informés régulièrement des suites qui seront données et, en particulier, qu'ils reçoivent les documents dont il est question aux points 2, 3 et 4.

Cette lecture étant terminée, les représentants de la CSM et de la CSMF justifient leur position par une série de raisons dont ils nous donnent lecture également : manque de moyens financiers aggravé sans cesse par le manque de vocations, aide à la formation, au développement, missions, etc. Les échanges sont alors abondants et difficiles à résumer.

Rencontres et échanges avec des évêques



Autun
Albi *
Cahors
Carcassonne
Créteil
Evry
Lyon
Montauban
Nanterre
Nîmes
Pamiers
Quimper
Saint-Brieuc
Saint-Denis

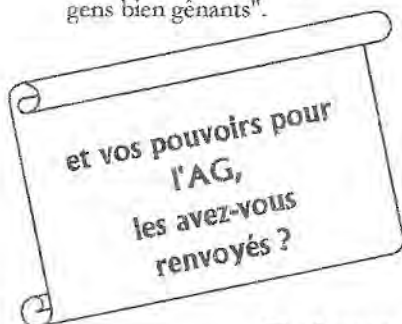


* L'évêque d'Albi n'a pas répondu à notre lettre. Ne désespérons pas.

Entretiens personnels avec trois évêques

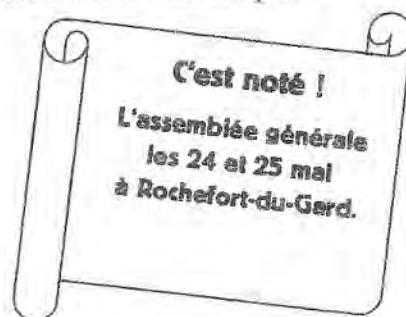
Jean-Marc Steiger, en son nom personnel, a eu des entretiens avec trois évêques en 2001. Du compte rendu qu'il nous a envoyé nous extrayons ce qui concerne l'objectif de l'APRC.

Raymond Seguy, évêque d'Autun : "Pour cette affaire, dit ce dernier, je fais confiance au Père Duval." J'ai compris, écrit Jean-Marc, que ce n'était pas son problème et il conclut : le dernier mot de l'évêque avant de nous séparer a été : "Vous êtes des gens bien gênants".



François Favreau, évêque de Nanterre : "Je ne suis pas bien au courant, dit l'évêque, c'est le père Duval qui suit cette affaire". Après m'être assuré qu'il était présent à Lourdes, je lui ai fait un résumé de la situation actuelle pour son information et je lui ai posé la question suivante : "Seriez-vous prêt à prendre à notre égard la même initiative que l'évêque de Saint-Etienne ?" Réponse de François Favreau : "J'en aurais les moyens financiers mais je ne me démarquerai pas de mes confrères. La décision doit être collective".

Daniel Labille, évêque de Créteil : "Je sais, dit l'évêque à Jean-Marc, que ce dossier n'est pas réglé, merci de me le redire. Merci d'être venu discuter mais sachez que moi, évêque, je ne suis pas fier de tout ce que je viens d'entendre de votre part".



Evêques du Finistère et des Côtes d'Armor

Finistère. Le 30 novembre 2001, nous, une ex-religieuse, un ex-religieux, et deux ex-diocésains, avons rencontré **Mgr Guillon**, évêque de Quimper, pour lui rappeler le commencement des résultats obtenus par l'APRC et lui demander comment il pouvait nous aider à faire avancer la cause juste des ex-religieux et ex-religieuses.

C'est alors que très spontanément il s'est engagé à en parler à **Mgr Fruchaud**, évêque de Saint-Brieuc et président de la commission épiscopale de la vie consacrée, au sein de l'Eglise de France, depuis novembre 1996.

Quelques jours après, Mgr Guillon nous écrivait pour nous dire que Mgr Fruchaud était tout à fait disposé à nous recevoir.

Côtes d'Armor. Le 3 décembre 2001, nous, quatre ex-diocésains rencontrons quatre prêtres diocésains dont un vicaire épiscopal. Deux points ont été abordés. Le premier : pour-

quoi faut-il que les ex-diocésains attendent d'avoir 75 ans pour percevoir - prorata temporis - la même retraite que celle perçue par les prêtres diocésains ? Le deuxième : comment faire pour que la cause des ex-religieuses et des ex-religieux soient enfin pris en considération quand on sait en plus qu'il y a des cas particulièrement douloureux ? Le vicaire épiscopal nous a promis de parler de ces deux points à Mgr Fruchaud qu'il devait rencontrer peu après.

Il nous a semblé que cette prochaine rencontre avec Mgr Fruchaud serait plus efficace et plus concrète si nous pouvions disposer des résultats de l'enquête proposée par les conférences des supérieurs majeurs et répondre à la question qui nous fut posée : "combien ça coûterait ?"

Au 31 décembre on compte 1726 ex-religieux et 4382 ex-religieuses pensionnés Cavimac. Soit 6108 bénéficiaires potentiels.

Prenons comme base 1095 € par mois, montant fixé pour 2001 dans un diocèse de l'Ouest, pour un prêtre quelle que soit sa situation (que l'on soit ex-religieuse, ex-religieux, ex-diocésain les besoins pour vivre sont aussi les mêmes).

Retenons pour chaque AMC une durée moyenne de 60 trimestres validés Cavimac correspondant à une pension mensuelle Cavimac de 125,20 €.

L'AMC, ex-diocésain, ex-religieuse, ex-religieux, devrait donc recevoir mensuellement (pension Cavimac comprise de 125,20 €) : 1095×60
150
soit 438 €.

L'AMC devrait donc recevoir en plus des 125,20 € Cavimac : 438 € - 125,20 € soit 312,64 € par mois, soit par an $312,64 \times 12 = 3752 \text{ €}$.

Alors, vraiment, tous les AMC (ex-diocésains, ex-religieuses, ex-religieux) seraient traités - prorata temporis - selon le vœu de Mgr Etchegaray : "Comme celles et ceux qui sont restés".

Rencontre avec Robert Watebled, évêque de Nîmes

5 décembre 2001

Albert Malignon, Bertie Gaven, Gérard Delenne et Max Brun ont préparé la rencontre avec l'évêque de Nîmes pour préciser les points à souligner.

Albert indique les avancées : reconnaissance de l'APRC comme organisation représentative ; participation de deux membres de l'APRC au CA de la Cavimac et au groupe de gestion de l'allocation épiscopale de l'Union Saint-Martin) ; complément de retraite acceptable pour les ex-diocésains de plus de 75 ans.

Mais il constate le négatif : la situation des AMC diocésains entre 65 et 75 ans n'est pas réglée correctement de manière stable : elle repose sur un reliquat d'enveloppe aléatoire ; l'attitude des conférences des supérieurs majeurs par rapport aux ex-religieuses et ex-religieux : ces deux instances ne s'alignent pas sur la solution épiscopale, mais de disent ouvertes à une solution d'un complément en faveur des AMC dont les revenus sont les plus faibles.

Il est souhaitable qu l'évêque use de son influence pour faire réfléchir les supérieurs qu'il peut rencontrer, sans pour cela intervenir dans l'organisation interne des ordres religieux.

Bertie détaille le travail effectué par l'APRC pour les congréganistes : interrogation des autorités civiles et religieuses du conseil d'administration de la Cavimac ; enquête auprès des ex-religieuses en 1998, des ex-religieux en 2001 ; courrier adressé à toutes les supérieures avant l'AG du Jubilé à Lourdes ; rencontre avec la CSM et la CSMF.

Elle dit à l'évêque "l'espérance que nous avons mise dans la dynamique impul-

sée par le Père Lachivert sous l'influence d'un de nos adhérents". Elle évoque l'enquête diligentée par la CSM et la CSMF, dont les résultats sont attendus. 42% des ex-religieuses vivent avec moins de 5000 par mois ; la moitié d'entre elles n'est pas mariée.

Nous lui demandons, dans un souci de justice, d'user de son autorité, lors de réunions diocésaines, pour que soit étudiée la demande de complément de retraite pour celles qui ont passé des années au travail dans une institution.

Gérard se dit préoccupé par la crédibilité du message de l'Eglise dont il se sent partie prenante, car les ministres du culte sont les seuls à ne pas avoir de caisse complémentaire ; le taux de pension a été fixé par les évêques lors du passage à la sécurité sociale : ce taux est ridiculement bas. La monde profane considère les évêques comme des employeurs, même si, théologiquement, ce n'est pas le cas ; la reconnaissance du temps travaillé ne fait pas question dans les autres professions, dès l'âge de la retraite : l'APRC a permis que nous ne soyons pas totalement oubliés à partir de 65 ans, mais partiellement tout de même puisqu'on ne peut prétendre au même revenu que ceux qui sont restés en fonction ; les décisions fondamentales relatives aux problèmes d'argent sont, en dernier ressort, prises par les évêques et non par un conseil d'administration élu ; cette situation fait suspecter la hiérarchie d'être plus préoccupée de maintenir un pouvoir que d'être servante.

Max ne reprend pas ce qui a été formulé précédemment. "Je suis ici pour aborder un problème de justice. Pour 48 trimestres de ministère, la Cavi-

mac et l'Union Saint-Martin m'octroient 794,05 F par mois. Et cela après 23 années d'intervention de la part de l'APRC ! Je suis ici pour parler aussi et surtout de respect dû aux personnes. Quand j'ai décidé d'entrer au travail en 1969, j'ai été prié d'aller ailleurs que dans une paroisse. L'exclusion est le contraire du respect. Injustice et exclusion : je ne sépare pas ces deux réalités. La plupart des AMC souffrent de cette double pénalisation."

Nous avons remercié l'évêque pour son accueil. Nous nous sommes sentis écoutés. Monseigneur vient d'arriver dans le diocèse. Il est normal qu'il se donne le temps de faire le tour des problèmes en attente. Il est disposé à nous revoir ultérieurement.

Une réponse de Michel Dubost, évêque d'Evry

A notre demande, M. Dubost nous a donné, cordialement, des informations sur le traitement des prêtres en exercice dans son diocèse.

Une délégation de l'APRC chez Olivier de Berranger, évêque de Saint-Denis

4 janvier 2002

O. de Berranger a relu ce texte.

Une délégation de l'APRC composée de trois ex (religieuse, religieux, diocésain) a rencontré, le 4 janvier, Olivier de Berranger, évêque de Saint-Denis et président de la commission sociale de l'épiscopat.

L'évêque s'est montré cordial et attentif. Manifestement il n'ignorait pas la question - c'est le moins qu'on puisse dire. Il l'a déjà évoquée devant la commission qu'il préside mais il estime qu'elle relève plutôt de l'UAD, l'Union des associations diocésaines.

Nous l'informons que Mgr Duval, à la tête de l'UAD, nous a répondu qu'il n'a pas pouvoir sur les congrégations. C'est pourquoi nous nous tournons vers lui qui est président de la commission sociale. Celle-ci ne se prive pas d'exhorter à la justice sociale toute sorte de public ; pourquoi pas les congrégations ? L'évêque approuve la remarque : on ne peut donner de conseil au monde laïc "sans nettoyer devant notre porte".

Nous lui exposons les convictions de l'APRC : ce que nous visons n'est pas une aide qui serait du domaine des secours charitables, mais un complément de retraite qui serait fonction des services exercés dans le clergé et les congrégations.

Les deux points principaux que nous voulons souligner sont d'une part la retraite des anciens religieux et religieuses (et parmi elles, spécialement les ex-moniales) et d'autre part, pour les diocésains, la catégorie des pensionnés âgés de 65 à 75 ans.

La situation des anciennes religieuses est particulièrement préoccupante puisque bien souvent elles sont sorties de leur institut sans formation professionnelle utilisable dans la société laïque.

Si les évêques avaient consenti, quand il en était temps, à entrer dans le régime général de la sécurité sociale, nous n'en serions pas là aujourd'hui.

Nos arguments tombent visiblement sur un esprit pourvu de connaissances précises si bien que nous n'avons pas à lutter pour que notre interlocuteur comprenne notre point de vue.

A la demande de nous informer sur l'actuelle rémunération des prêtres de son diocèse, il répond que son chancelier peut le faire. La rémunération des prêtres a pour borne en principe le MIG, lui disons-nous, mais nous savons que de fait, pour les 65 - 75 ans, ces bornes sont souvent dépassées. Le MIG ne constitue pas à nos yeux une référence réaliste. C'est l'évêque lui-même qui parle alors de l'équivalent en rémunération que sont la nourriture et le logement. Nous insistons : entre 65 et 75 ans les prêtres en exercice reçoivent, outre leur retraite Cavimac, les subsides afférents à leur ministère.

Si nous ne pouvons pas, disons-nous, espérer de la Cavimac une augmentation des retraites, puisque règne le principe administratif selon lequel une retraite liquidée est liquidée une fois pour toutes à un certain taux, nous récusons l'argument selon lequel les autorités religieuses ne disposeraient pas des moyens financiers pour accéder à notre requête : du fait de l'allè-

gement financier des cotisations maladie des pensionnés, ces dernières se voient pourvues d'un manque à payer que nous estimons à plusieurs dizaines de millions de F.

La commission sociale, nous apprend l'évêque, est en train d'étudier les retraites. Il conviendrait, ajoute-t-il, d'y inclure l'étude de la retraite des AMC, après consultation de l'APRC. Comme tout le monde, la commission cependant attend le résultat des élections nationales pour établir et publier ses conclusions.

Le Père de Berranger parlera de notre problème à Mgr Ricard, nouvel évêque de Bordeaux et nouveau président de la conférence épiscopale, à Mgr Lustiger et au Père Lachivert qu'il connaît bien.

La conclusion pratique est que dès l'automne prochain (ce n'est pas possible plus tôt, car le calendrier est déjà complètement engagé), la commission sociale, au moins en son comité *justice et société*, entendra volontiers le président de l'APRC. C'est Hervé Renaudin évêque de Pontoise, qui préside ce comité.

L'autre conclusion pratique est que le chancelier* de Saint-Denis répondra à notre question sur la rémunération des prêtres dans le diocèse.

Catherina Holland,
Lucien Perron, Roger Jacquet

* Le chancelier de Saint-Denis nous a effectivement communiqué ces informations.

Rencontre avec Marcel Perrier, évêque de Pamiers

12 janvier 2002

Nous sommes quatre à nous rendre à l'évêché de Pamiers : Edith et Jean-Louis Billon, Félicien Bueno et Jean Viguié.

L'accueil est sympathique, direct.

Sur le fond, l'évêque prend vite position, surtout lorsque nous lui signifions que notre référence est celle de l'Eglise elle-même, le MIG. Il convient d'ailleurs que cette référence ne traduit pas la réalité des revenus des prêtres en exercice qui, au travers des dons de toute nature, ont un revenu mensuel nettement supérieur.

Il ne récuse aucun de nos arguments et considère qu'il s'agit là d'un problème de justice. Il convient pareillement du fait que jusqu'à présent, au moins jusqu'à la décision des évêques à Lourdes, on avait tenté de résoudre par la charité ce problème de justice.

A la différence de l'évêque de Montauban que nous avons vu il y a 3 semaines, il est informé de notre situation, sans doute parce qu'il a participé aux travaux préparatoires du groupe présidé par Mgr Duval. Malgré cela, il convient que tout complément de retraite doit être servi à 65 ans et non à 75.

Reste la question du financement. La somme à consacrer à un complément de retraite servi à partir de 65 ans sera importante. Il évoque les postes sur lesquels l'Eglise de France pourrait faire des économies : la communication par exemple. Pourquoi toujours chercher à avoir des moyens de communication propres et ne pas utiliser ceux de la société civile ?

Il a préparé notre rencontre en photocopiant la note

du secrétariat de l'épiscopat recensant les aides qui peuvent être servies aux AMC soit par la Cavimac, soit par l'USM.

Il écrira au secrétariat de l'épiscopat en se fondant sur les éléments que nous lui avons donnés, tirés du mémorandum élaboré par notre association. Pour lui, ce problème doit être réglé sans retard, même s'il faut sans doute envisager un échelonnement dans le temps pour arriver au niveau de pension requis.

Jean Viguié

Avec Jacques Despierre, évêque de Carcassonne

26 janvier 2002



Participent à la rencontre Georges Arrabet, AMC du diocèse de Carcassonne, Gaby Etchebarne et Jean Viguié.

Le Père Despierre fait partie des anciens. Il est direct et sans fard ("Je suis un clochard en veston"). Il ne réfute pas nos arguments, admet que nous soulevons un problème de justice.

Mais l'attribution au plus de 65 ans du complément de retraite actuellement servi au plus de 75 ans est, selon lui, peu probable en raison de la nature des ressources des prêtres en exercice entre 65 et 75 ans.

Ces ressources (autres que la pension Cavimac) ont un caractère aléatoire et ne peuvent servir de référence pour accorder aux AMC un complément de retraite.

Il parle comme s'il ne faisait pas sien ce raisonnement, mais comme s'il l'attribuait aux évêques dans leur ensemble.

Nous lui faisons remarquer à plusieurs reprises que le caractère aléatoire des ressources des prêtres résulte en fait de choix anciens faits par l'Eglise et qu'il est trop facile d'en tirer argument aujourd'hui pour se soustraire à une obligation de justice.

Ces mêmes obligations ne cessent pas non plus du fait des difficultés matérielles de l'Eglise (il dit se trouver au milieu d'un champ de ruines).

Nous évoquons la situation des anciens religieux et religieuses. Selon lui, les évêques n'ont aucun pouvoir sur les responsables des congrégations. Il fait référence à des cas concrets.

En résumé, il paraît désabusé ou, au moins, très réaliste sur l'état de l'Eglise et par voie de conséquence ne veut nous laisser que peu d'espoir pour la satisfaction de notre revendication.

Rencontre avec Bernard Housset, évêque de Montauban

Pour donner suite aux orientations de l'A.G., nous décidons d'aller voir les évêques susceptibles de nous entendre. Nous tombons d'accord sur ceux de Carcassonne, Montauban, Pamiers.

Le premier sera Montauban. Nous y allons à trois : Gaby ex-religieuse, Jean-Louis ex-

religieux, Jean ex-diocésain. Accueil sympa, bonne écoute, évident désir de savoir. Mais quelle ignorance ! Nous étions loin d'imaginer ! Plusieurs fois nous avons entendu : "Je ne savais pas !". Conclusion : il y a des évidences qui n'en sont pas. Pour lui *tous* les ex-diocésains pensionnés Cavimac percevaient le complément de l'épiscopat ! Nous donnons à sa demande beaucoup de précisions, de chiffres. Il prend note.

Conclusion : même si ces visites, nous lassent parce que répétitives, elles sont indispen-

sables, pour nous faire connaître comme sérieux et compétents (nous savons de quoi nous parlons), pour faire connaître exactement nos revendications, pour corriger des appréciations largement inexactes. Nous ne verrons pas forcément les "leaders", quand il est évident que ce serait inutile. Pour les autres, nous sommes partis d'un principe simple : au moment du vote à Lourdes, un évêque = une voix, il faut donc en voir le maximum. L'ignorance constatée justifie amplement ces visites.

Lettre à Louis-Marie Billé, archevêque de Lyon

Monseigneur,

Nous avons appris par les médias vos problèmes de santé et nous voulons d'abord vous dire les vœux d'amélioration et de rétablissement que nous formulons pour vous.

Vous avez accepté de nous recevoir à deux reprises, ce dont nous vous remercions encore, et nous avez laissé entendre en mars dernier que votre porte demeurerait ouverte pour nous. Comme aucun des problèmes dont nous vous avons souligné l'urgence (dramatique, parfois) n'a à ce jour trouvé de résolution, nous nous permettons ce courrier de rappel, auquel nous joignons un texte* officiel de l'APRC sur lequel nous nous permettons d'attirer toute votre attention car il résume la situation et les attentes que nous présentons (inlassablement, jusqu'à présent) aux évêques et supérieurs majeurs.

Nous avons été sensibles à la proposition de nos anciens confrères de la MIRC (Mutuelle interdiocésaine Rhône et Loire) faite aux ex-prêtres diocésains, de pouvoir profiter des services de leur organisme sur la base de leurs services passés. Nous ne pouvons que vous redire que nous attendons que l'épiscopat et les supérieurs religieux (hommes et femmes) entrent sans tarder davantage dans la même logique d'équité.

Dans l'attente de votre réponse et de vos réactions au texte joint nous vous prions d'agréer, Monseigneur, avec nos vœux renouvelés de meilleure santé, nos respectueuses salutations.

Hélène Bonicel, Jean Desfonds, Jean Haond, Jo Tournier, Marc Rochet

* "Aux autorités de l'Eglise de France".

Le Cardinal, après une longue maladie, est décédé avant de nous répondre.

Lettre de Maurice Gaidon, évêque de Cahors, 7 février 2002

Monsieur,

A la question que vous posez au nom de l'APRC, je ne suis pas en mesure de donner une réponse fiable car ma responsabilité au plan régional ne m'habilite pas à traiter avec la compétence voulue un dossier important comme celui que vous ouvrez !

J'en ai donc immédiatement appelé au responsable des questions économiques au secrétariat de l'épiscopat. Il est en charge de ces questions et je lui ai fait parvenir un double de votre courrier, le priant de prendre contact avec vous. Je vous transmets son nom et adresse ***.

J'espère qu'il sera en mesure de répondre à votre requête. Avec l'assurance de mon dévouement fraternel et mes vœux pour une démarche féconde.

Déjà la congrégation romaine...

La lettre publiée ci-dessous a 28 ans d'âge. Diffusée par le Comité permanent des religieux de France, elle émane de la Congrégation romaine des religieux. Ni annulée ni remplacée, pour autant que nous le sachions, sa validité à ce jour est entière. Plusieurs de ses dispositions, par leur esprit et leur sens profond, touchent à nos préoccupations. Puisse-t-elle trouver de bons entendeurs : nous les saluons !

Comité permanent
des
religieux de France

février 1974

Doc. I.74

Aide à apporter aux religieux qui sortent de leur institut

Le secrétariat de l'Union des supérieurs généraux communique, en date du 12 février 1974, la lettre de la S. Congrégation des religieux en la présentant comme suit :

En date du 25 janvier 1974, le Card. Arturo Tabera, préfet de la S. Congrégation des religieux et instituts séculiers, a écrit au Père Arrupe, S.J. :

"Cette S. Congrégation, après avoir examiné à plusieurs reprises, avec les représentants des supérieurs généraux et générales, le problème concernant l'aide à donner à ceux qui abandonnent leur institut, a rédigé le texte ci-joint, que j'ai l'honneur de vous transmettre afin qu'il soit porté à la connaissance de tous les supérieurs généraux et générales".

SCR
PROT.N.SPR.246/73

En portant à la connaissance des supérieurs généraux quelques directives concernant l'aide à apporter aux religieux qui sortent de leur institut, la Congrégation pour les religieux et les instituts séculiers désire présenter aussi quelques principes de réflexion sur lesquels s'appuient plus spécialement les directives données.

La Congrégation est consciente de la situation dans laquelle se trouve les instituts religieux par suite de la notable augmentation du nombre de ceux qui les quittent et des critères que ces derniers apportent pour justifier leurs prétentions.

Chaque famille religieuse a le devoir de pourvoir au bien spirituel, moral, social et temporel de ses membres tant qu'ils demeurent dans son sein. Bien que pour d'autres motifs et dans certaines limites, ce devoir s'étend aussi d'une certaine manière à ceux qui quittent l'institut et se trouvent dans l'obligation de se réinsérer dans la société comme laïcs, surtout après plusieurs années de vie religieuse.

Le code de droit canon établit que celui qui quitte la vie religieuse après avoir été délié de ses vœux ou avoir été renvoyé, ne peut prétendre à aucune compensation pour le travail qu'il a fourni. Ce principe, énoncé au canon 643 § 1, fait partie du contenu de la profession religieuse. Qui-conque entre dans la vie religieuse se met librement et volontairement dans une situation toute particulière. La profession religieuse est un fait d'ordre spirituel qui implique une donation totale à Dieu de tout ce que le religieux pourra réaliser dans le cours de sa vie religieuse, même si cela comporte un risque pour l'avenir.

Ce serait dénaturer le caractère des instituts religieux que de les considérer comme des entreprises et d'assimiler leurs rapports avec leurs membres à ceux d'un employeur avec ses employés.

Cela ne supprime pas le devoir de l'institut d'aider ceux qui le quittent, devoir basé sur les principes de charité, d'équité, de justice et responsabilité sociale. Les circonstances délicates d'un pareil moment - passage qui engage toute la personne de l'intéressé - exigent que celui-ci s'en aille .../...

convaincu d'être traité avec le respect dû à sa personne et que les responsables de l'institut aient conscience d'avoir agi en toute droiture selon les principes indiqués.

L'Eglise avait voulu aider les religieux à leur sortie par la canon 643 § 2, établi pour les ex-religieuses puis étendu par analogie aux ex-religieux. Mais les dispositions de ce canon semblent aujourd'hui inadéquates aux exigences d'une situation nouvelle et de la conscience sociale contemporaine. D'autre part, dans l'état actuel des choses et compte tenu de la fluidité du problème, il n'est ni possible ni opportun d'avoir une législation universelle applicable à tous les cas.

Il est avant tout nécessaire d'aider efficacement celui qui sort à s'insérer dans la vie sociale sous la forme qui correspond le mieux à ses capacités. La mesure de cette aide et celle des subsides et contributions financières à apporter aux religieux qui sortent doivent naturellement être définies dans chaque cas, puisque les conditions varient avec chacun. La situation des religieux pourvus de diplômes, d'expérience et de qualification et ayant déjà un emploi assuré est bien différente de celle des religieux ou des religieuses qui, par suite de leur âge ou d'autres circonstances, sont physiquement ou moralement incapables d'un travail rentable.

En outre la mesure de l'aide dépend aussi des disponibilités de l'institut lui-même et de ses devoirs de charité, d'équité et de justice envers ses membres qui persévèrent dans la vie religieuse ; ceux-ci ne doivent pas porter des charges injustifiables causées par des largesses disproportionnées envers les religieux qui sortent.

Les institut religieux pourraient pourvoir aux nécessités temporelles de leurs membres, y compris en cas d'abandon de la vie religieuse, en utilisant des processus nouveaux conformes à l'esprit actuel et plus en harmonie avec la mentalité de justice et de prévoyance sociale, tout en respectant la nature de la vie religieuse. Parmi ces processus, on pourrait envisager, selon les circonstances, quand cela n'existe pas encore, la création d'organismes de prévoyance sociale avec la coopération des instituts ou des conférences nationales, ou l'inscription des membres dans les organismes existants de prévoyance et d'assistance sociale.

En particulier pour ceux qui sortent, on recommande aux instituts de susciter ou d'appuyer quand ils existent déjà, des bureaux spéciaux destinés à aider moralement et économiquement les ex-religieuses, à les conseiller, à leur trouver une qualification professionnelle, afin qu'ils puissent s'insérer au plus tôt selon leurs capacités dans le monde du travail et trouver en tout cas une situation adaptée et convenable.

Dans sa réunion des 23 - 25 octobre 1972, l'assemblée plénière de cette Congrégation, après avoir examiné ce qui vient d'être dit avec toutes les autres données théoriques et pratiques du problème, a formulé les directives suivantes :

1. *Le contenu du canon 643 § 1 demeure le principe en vigueur.*
2. *Chaque famille religieuse sera invitée à veiller au bien spirituel, moral, social et économique des membres quittant l'institut.*
3. *Les instituts étudieront et adopteront les mesures opportunes pour assurer l'avenir de leurs membres et par conséquent de ceux aussi qui retournent dans le monde.*

En communiquant ces directives aux supérieurs généraux et aux supérieures générales, la Congrégation recommande que, dans leur interprétation et leur application, il soit tenu compte des principes et des critères ci-dessus.

Rome, le 25 janvier 1974

Arturo Card. Tabera
Prefetto

+ Agostino Mayer
Secretario

Trois Bretonnes rencontrent trois congrégations

Pour les sensibiliser au "complément de retraite", trois Bretonnes sont allées visiter trois congrégations en Bretagne, deux en Côte d'Armor, une en Ille-et-Vilaine.

La première fait état de ses soucis financiers : lourdes charges des sœurs âgées et du personnel laïc, sans oublier les missions. Elle ne donne pas suite à notre requête. Elle a toujours informé les religieuses qui quittent de l'existence du fonds social de la CSM et répondu aux demandes d'aide individuelle.

La deuxième congrégation, dont nous avons découvert que toutes les sœurs sont salariées depuis 72, a toujours pris en charge le départ des sœurs en leur remettant un capital financier et mobilier, voiture, etc. Ceci dans le souci d'assurer une retraite décente d'un montant 65 000 F par an en 1999, soit 5417 F par mois, SMIC net. Ce qui donne aujourd'hui en 2002 environ 6700 F par mois. Devant notre demande d'un complément de retraite, la supérieure estime qu'elle a déjà assuré l'avenir de ses sœurs par le rattachement au régime général et elle s'interroge sur ses possibi-

lités de jouer, une nouvelle fois, la solidarité par l'intermédiaire de la CSM.

"Nous avons été informées du questionnaire intitulé *Retraite et membres sortis des congrégations* envoyé par la CSM en février 1999 pour connaître les conditions matérielles du départ des religieuses et des questions soulevées par cette enquête."

La troisième congrégation nous assure que notre demande de "complément de retraite" a été entendue mais elle ne prend aucun engagement. Elle évoque les difficultés entre les congrégations. Celles-ci sont toutes autonomes mais ne peuvent pas s'engager les unes sans les autres.

Nous communiquons des extraits d'une lettre reçue en décembre 2000, en réponse à la lettre de la commission des femmes APRC de novembre 2000, avant l'assemblée générale de la CSM à Lourdes.

"Pour ma part, j'ai reçu en novembre 1999 des membres de l'APRC de l'ouest. Nous avons pu dialoguer. Pour ce qui est de notre congrégation, nous avons fait le nécessaire pour chaque personne ayant quitté la congrégation ; les situations étant très

diverses, la justice n'est pas nécessairement qu'une réponse unique soit apportée à chacune..." "Un complément de retraite versé à toutes représenterait une charge financière que ne peuvent supporter la plupart des congrégations. Mais l'assemblée générale de la CSM invite chaque congrégation à étudier les situations des personnes ayant quitté leur congrégation et à faire le nécessaire"...

En conclusion, nous qui avons fait cette triple démarche sommes persuadées que l'information n'a pas été vaine.

Lors de notre dernière rencontre régionale, le 27 octobre 2000, nous écrivions : "malgré l'intérêt personnel porté à notre action, nous n'avons pas l'intention de poursuivre", c'est-à-dire de rencontrer congrégation par congrégation. Nous envisageons plutôt de rencontrer l'évêque responsable des religieuses de la région ouest, la déléguée régionale de la CSM ouest et le délégué de la CSMF ouest.

Jeannette Lubin
Louisette Gicquel



**Avez-vous noté les informations
concernant notre assemblée
générale des 24 et 25 mai
à Rochefort-du-Gard ?
Les pages jointes à ce n° 18 du Bulletin vous les donnent avec précision.**

L'APRC AUX USA

Depuis novembre 2001, nous sommes en contact avec l'association américaine "*Campagne pour la défense des pensions des prêtres partis*". Nous échangeons avec eux des documents et des réflexions sur nos actions communes. Même si le contexte est différent, les AMC diocésains ou religieux des USA vivent les mêmes problèmes que nous quand il s'agit d'envisager la retraite.

Dans la revue américaine "*Corpus reports*", de mars - avril 2002, Bill Manseau, responsable de la section "*pensions pour les prêtres partis*" présente l'APRC à ses lecteurs, principalement des AMC diocésains et religieux. Il conclut son article : "Jean Droillard, président de l'APRC, a répondu favorablement à notre demande de collaborer avec nous, surtout sur les problèmes concernant des religieux qui appartiennent à des congrégations travaillant



dans plusieurs pays. Les avantages acquis dans un pays pourraient servir à obtenir les mêmes avantages dans d'autres pays. Nous avons commencé à échanger des informations.

Notre association a soutenu les efforts faits par des AMC pour obtenir des avantages équitables en fonction de leurs années de service, par exemple les Rédemptoristes et la Congrégation de la Sainte Croix. Notre accord avec l'APRC nous invite à élargir nos capacités et à joindre le combat pour les avantages de retraite à obtenir au bénéfice des AMC femmes".

Ceux qui sont intéressés par une information de première main, s'ils comprennent l'anglais, peuvent consulter le site : <http://www.corpus.org>

Laurent Le Guen



Oui, venez

on a besoin de vous !

Vous savez toutes le travail en cours dans nos relations avec les Conférences des supérieurs majeurs. Je voudrais attirer votre attention sur la situation que vous connaissez et qui me laisse perplexe. Avez-vous réalisé qu'au bureau de l'association nous sommes deux femmes pour six hommes ? Et au conseil d'administration nous sommes sept femmes pour quinze hommes. Bernadette G. a donné sa démission et j'arrive en fin de mandat.

Il n'y aura donc plus que cinq femmes pour nous représenter.

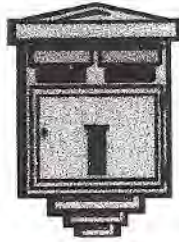
Ne nous faisons pas d'illusions. Si nous ne prenons pas notre cause en mains, les ex-diocésains ne seront pas reçus à notre place. Et n'oublions pas que nous sommes deux fois plus nombreuses que les congréganistes hommes à pouvoir bénéficier des services de l'association et à interroger nos ex-supérieures.

Il vous reste de l'énergie, vous avez un peu de temps, vous avez fait le deuil de votre rupture et vous pensez que le travail de l'association mérite votre courage : mettez-vous au service de toutes.

"Vous ne savez pas faire ?" - Ca vient tout seul ! Ou ça s'apprend si vite !

Bougez-vous, les amies. On vous attend. Pourquoi ne présenteriez-vous pas votre candidature au CA ?

Bertie. Gaven



Courrier des lecteurs

L'envoi de sa cotisation à l'APRC ou d'une lettre expliquant qu'on ne voulait plus ou ne pouvait plus cotiser ; l'article "*Les religieux oubliés du Bon Dieu*" paru dans la revue *Notre Temps* de février 2002 ; la lecture du dernier bulletin ou encore le questionnaire envoyé par les CSM et CSMF aux ex-religieuses et ex-religieux nous ont valu un abondant courrier. Certaines de ces lettres auraient mérité de paraître en entier pour leur vérité et leur simplicité. Nous en extrayons des passages, en respectant à la lettre leur expression.

P. H. - 59 :

"Un ami m'a transmis votre adresse et je me permets de vous écrire. En effet après 25 ans de vie monastique, j'ai décidé de revenir "dans le monde". J'ai juste 50 ans. Il est prévu une embauche en bonne et due forme dans une librairie de *** mais je dois penser aussi à la retraite. Aussi j'aimerais avoir quelques renseignements sur vos activités et si je peux m'informer auprès de vous des démarches nécessaires pour avoir droit à une retraite décente dans une dizaine d'années si Dieu le permet."

E. D. - 75 :

"J'ai été 27 ans religieuse. Depuis le 1er mars 2001, la Cavimac me verse 1198,69 F net pour 88 trimestres !"

J. L. - 29 :

Ci-joint une cotisation pour l'exercice 2001-2002. Avec mes remerciements et mon soutien pour votre investissement et toute l'action menée."

Oui, je note : assemblée générale, du samedi 25 mai à 14 h au dimanche 26 mai 12 h.

Près d'Avignon :
Notre-Dame
de Grâces,
Rochefort-du-Gard
(30)

Une jolie fille comme ça, ça vaut le déplacement (NDLR)





"J'ai hésité longtemps avant de vous écrire, mais après avoir lu la revue Notre Temps de février 2002, moi aussi je suis "un oublié du bon Dieu", car j'ai quitté la vie religieuse en 1978 à l'âge de 45 ans. Voici un petit mot sur ma vie.

Jusqu'à l'âge de 3 semaines, j'étais orphelin de mère. Peu de temps après mon Papa s'est remarié, il a eu sept enfants de sa deuxième femme. Nous étions quatre, deux filles et deux garçons. Les deux filles ont été placées dans un orphelinat et moi chez une tante. Mais comme les allocations familiales sont arrivées en 1933, la belle-mère a tenu de me prendre chez elle, sans doute pas pour moi, mais pour l'argent. Le jeudi, il n'y avait pas d'école, donc j'allais dans les fermes garder les vaches. Là, j'étais heureux et je mangeais à ma faim. À part cela, je n'ai eu aucune affection, au contraire j'étais un enfant malheureux.

À l'âge de mes 14 ans, un 23 janvier, on m'oblige de quitter l'école, alors que je devais passer mon certificat d'études en juin. Donc je suis allé travailler dans une ferme. Oui, j'étais heureux, mon Dieu, j'étais dans une bonne famille. Je suis resté un an. Ma grande sœur trouvait que le travail de la ferme m'était trop dur. Donc elle m'a fait rentrer dans un orphelinat, tenu par des religieux. À l'âge de mes 17 ans, je rentre au noviciat où je suis resté 3 ans pour mes premiers vœux.

Par la suite, le père provincial me désigne dans un petit séminaire en***. J'étais comme frère jardinier. Je produisais des légumes pour les soixante petits séminaristes. Je suis resté là 6 ans, jusqu'en 1959. Là mon provincial me demande si je ne veux pas aller dans l'orphelinat où j'avais passé 2 ans. J'ai accepté en bon religieux de l'époque. Cet orphelinat était devenu, entre deux, centre d'apprentissage horticole et agricole, là où j'ai eu la responsabilité des cultures et des travaux

pratiques des jeunes. Je me trouvais à mon affaire avec les jeunes.

En 1978, nos supérieurs décident de faire partir les religieux. Donc, moi, j'ai décidé de quitter la vie religieuse. J'ai fait un stage de 6 mois. En 1976, j'étais embauché dans un lycée agricole à *** où j'ai terminé ma vie de salarié.

Revenons en arrière. En 1951, je fais mes premiers vœux. Donc ensuite je faisais partie de la Camavic et ceci jusqu'en 1970, date que nos supérieurs ont décidé de nous assurer à la mutualité agricole. Heureusement d'ailleurs.

Donc pour revenir à la retraite, j'ai 72 trimestres à la Camavic, je touche 972 F par mois. Par la suite, j'ai 92 trimestres à la MSA. Là, je touche 3600 F et une petite complémentaire. Comme j'avais quitté la vie religieuse, je fais la connaissance de mon épouse. On se marie en juin. En octobre 80, il y a une petite fille qui vient au monde, qui est aujourd'hui dans une école d'infirmière.

Mon épouse touche aussi une retraite de 3990 F. Pour nous trois, nous avons 9000 F par mois. L'école d'infirmière revient très cher avec très peu d'aide. Deux jeunes devant la loi n'ont pas le même droit, car notre fille, en attendant d'avoir un concours, a passé un an à l'université. Vu nos revenus, elle avait 1600 F de bourse par mois. L'année dernière, à l'école d'infirmière, aucune bourse alors que nos revenus avaient baissé. Beaucoup plus de frais : tenue, livres, assurance étudiante, alors qu'en étant boursière, pas d'assurance à payer ni inscription. Une grande différence entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la santé. Personne ne parle de cela.

Je reviens en arrière comme "oublié du bon Dieu". 972 F pour avoir passé 27 ans de ma jeunesse et avoir travaillé comme deux, je trouve cela honteux alors que les évêques et les prêtres parlent de justice. Peut-être que ceux qui restent ne touchent pas plus par la Camavic mais on oublie de parler de l'argent des messes, quêtes et tous les services. Après 27 ans de travail, j'ai fait gagner de l'argent à une congrégation. Alors en février 1978, j'ai eu en tout 20 000 F... Voilà ce que j'avais à vous dire. Mais je vous assure que j'ai gros sur le cœur contre cette Camavic...

- 35 :

Je vous fait parvenir ma cotisation de 32 €. Ma situation n'a pas été brillante. Entrée à 16 ans, on m'avait promis que je passerais mon brevet pour faire la classe. On m'a forcée à entrer et quelques mois après, changement de supérieure générale, celle-là me dit : vous ferez du travail manuel, on ne peut pas faire toutes des études. Me voilà bien. Et elle-même a eu ses études payées par une dame de ***. En somme, il n'y avait que les riches qui avaient droit. J'ai pu revenir, pas sans mal. Comme je n'étais pas loin de ***, je suis partie [...] avec ma valise et comme ma mère m'avait donné sa bicyclette [...]. Elles ne m'ont rien donné quand je suis partie avec le costume. Une religieuse de *** est venue et m'a donné 3000 F, en tout rien d'autre. J'avais un dentier complet à faire car j'avais toutes mes dents noires par la tuberculose digestive. Les docteurs que j'ai vus m'ont dit : vous êtes bien malade. Je dis : oui. On me changeait d'endroit souvent car les gens n'en revenaient pas de voir un cadavre de la sorte. En sortant, je suis allée à ***. Trois prêtres dont un étant parti. L'abbé *** me donnant toujours mon mois en liquide, jamais de bulletin de salaire. 250 F au début de la première année, à temps complet. Mes bulletins étaient sous clés et suis restée 10 années pour presque rien..."

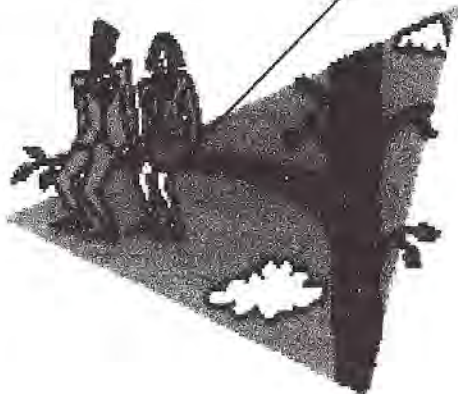
C. E. - 95 :

"Bonne et courageuse et persévérante route à l'APRC vers son 25 e anniversaire.

L'Association dispose-t-elle de documentation sur le statut de retraite des anciens religieux/religieuses dans d'autres pays de l'Union européenne ou simplement en Alsace-Moselle, éventuellement comparé au statut des ex-diocésains dans ces mêmes pays ? Leur statut est-il plus honorable que chez nous ?"

Une religieuse

qui a le souci d'une sœur "dans la nature" nous demande de lui faire parvenir un bulletin d'inscription à l'APRC parce que cette dernière est sérieusement intéressée.



Merci pour tout ce que vous faites. Merci pour votre dévouement, votre ténacité... J'arrondis ma cotisation à 35 €. C'est bien peu, mais !...

Amitiés

M. H et A. L. - 16 :

"C'est par un copain prêtre marié que j'ai pris connaissance de votre existence. Aussi par ce courrier, je vous envoie ma cotisation et vous explique ma situation.

J'ai été religieux pendant [...] 32 ans. J'ai quitté la congrégation et j'ai été réduit à l'état laïc il y a 4 ans maintenant. Depuis lors je travaille à la mairie de *** comme travailleur social.

Je prononçais mes premiers vœux le 19.09.66. On m'a toujours assuré que les droits à la retraite partaient de là : qu'en est-il ? Pendant ma vie religieuse et sacerdotale, j'ai été salarié. Pendant 2 ans [...] j'enseignais le français aux travailleurs marocains (18 h par semaine).

Puis de septembre 75 à septembre 84, j'ai été salarié à plein temps dans différentes entreprises [...]. Je cotisais au régime général, puis pendant 7 ans à la mutuelle des salariés de []. En 1984, septembre, j'ai repris la vie d'un prêtre de paroisse, jusqu'en septembre 1998. [] Je suis né en 1943. En septembre 2007, j'aurai 40 ans de versement. Le maire de *** est prêt à me garder jusque là. La Cram m'a envoyé un récapitulatif de mes versements au régime général, avec ces longs temps de creux où je ne fus pas salarié... Envoyez-moi votre bulletin de janvier 2002 où il y a beaucoup de questions d'anciens religieux".

X :

"Avec mes remerciements et mes encouragements... et aussi mes regrets de ne pas pouvoir participer à la "lutte" avec vous tous".

M.M.G. - 69 :

"J'ai été sensible à l'appel que vous m'avez adressé au lendemain de la journée du 21.11 à Villeurbanne, et je souhaite "faire "nombre" dans votre association, à titre de membre associé. vous trouverez donc ci-joint un chèque de 16 €.

En souhaitant que cette année 2002 vous permette, mieux que jusqu'ici, de vous faire entendre et que justice vous soit enfin rendu."

C. P. - 65 :

"Lorsqu'on a 75 ans, on se pose la question si la Cavimac et la CSMF n'attendent pas sournoisement le décès des AMC âgés pour se débarrasser de leurs devoirs."

G. M. - 52 :

"Je vous prie de trouver ci-joint le montant de mes abonnements non réglés. Je n'ai jamais reçu d'appel de cotisations... Pour ce qui est du nombre de trimestres Cavimac, la caisse m'en reconnaît 22 (alors que je prétends à 73) au prétexte que j'ai racheté des trimestres. Je trouve cela étrange, attendu que les cotisations ont été versées par le Diocèse pendant 73 trimestres et que ceux que j'ai rachetés l'ont été grâce à mon effort. Mais bref ! en travaillant jusqu'à 65 ans, 55 heures par semaine, j'arriverai à une retraite correcte."

M. B. - 80 :

"J'ai le plaisir [...] de vous transmettre un chèque pour ma cotisation 2002. Depuis l'A.G. à laquelle j'ai participé, je n'ai rien reçu".

Amis de l'APRC,

en vous envoyant ma cotisation, je veux vous dire combien j'apprécie le n°17 du Bulletin pour ce qu'il dit et ce qu'il ne dit pas.

L'épreuve qu'a représentée pour tous une rupture de vie personnelle et sociale laisse des séquelles dont l'aspect d'injustice matérielle n'est pas le seul à retenir ; ce pas, le n°17 le franchit avec délicatesse.

I. A. - 34 :

"Vous trouverez ci-joint un chèque de 16 € qui me permettra d'être membre associé à l'APRC dont je me sens solidaire. Vous faites un travail très utile."

J. V. - 93 :

"J'ai déjà indiqué que je ne souhaite pas continuer les cotisations. J'ai été choquée de l'envoi de ce questionnaire (CSM, CSMF) comme d'autres. Ne plus m'envoyer de bulletins."

B. C. - 49 :

"Pour l'adhésion 2002. Merci les gars. Je viens d'obtenir l'ACO (allocation complémentaire de l'Assedic), mais il a fallu 6 mois de courrier, déplacement, téléphone. C'est peu connu."

G. L. - 83 :

"Ce n'est pas sérieux ! On n'attend pas la période des vacances pour nous envoyer un tel questionnaire [...] De plus, c'était le deuxième questionnaire. Ca suffit. [...] C'est lassant de répéter toujours les mêmes choses. Je m'excuse de vous dire tout cela. Vous n'y êtes pour rien. [...] Heureusement l'APRC est pour nous et avec nous".

Sur votre agenda :

réunion du bureau le 24 avril :

réunion du bureau puis du CA le 24 mai et le matin du 25

F. d. P - 75 :

Je me sens souvent mal à l'aise en lisant le bulletin de l'APRC. Le ton de certains intervenants est amer, agressif, hargneux. Il doit être dû à une grande souffrance et à un sentiment d'injustice.

Pour ma part, je pense qu'on ne nous a pas forcés à entrer dans le ministère clérical, que nous savions que nous nous engageons dans une vie de relative pauvreté. Il faut assumer ses choix. Il était prudent aussi, avant de mettre des enfants au monde de considérer l'âge qu'ils auraient au moment de notre retraite, et, avant de s'engager dans une famille, de se doter d'une formation professionnelle qui puisse nous assurer une vie décente. Cela a été dur et long ! Je connais la parabole du lis des champs. Le lis ne revendique pas quand l'hiver arrive."



Surtout, il me semble que pour des revendications, parfaitement légitimes, l'interlocuteur ne doit pas être les évêques (ils sont dans le même bateau que celui où nous avons embarqué et dans une situation financière qui n'a rien à voir avec celle des chefs de service ou d'entreprise laïques). Les évêques gèrent l'argent que leur fournissent les fidèles.

C'est à ceux-ci qu'il faut s'adresser. C'est à leur service que nous étions. Agresser les évêques, je crains que cela relève d'un problème avec le "Père" (je suis psychanalyste !). Maintenant, il est vrai que si les évêques savaient faire confiance aux laïcs pour la gestion financière, ils n'auraient pas ce problème (les vicaires généraux incompétents qui chapeautent les laïcs "responsables" (?) des affaires temporelles, révèlent bien qu'on ne fait pas confiance aux laïcs !).

Encore une fois, il y a sûrement une souffrance respectable derrière certaines interventions, mais je ne crois pas qu'on fasse avancer le problème avec de l'agressivité et de la rancœur. Merci pour ce que vous faites pour "les plus pauvres d'entre les siens".

R. G et J. F. G :

"Comme mon impromptu petit séjour à l'hôpital m'a laissé le temps de la réflexion, j'ai pensé qu'il serait bien temps de vous remercier avec un peu plus d'attention [] Mais cette fois, J. F. G. est un ancien économiste, encore plein de vigueur du reste, et je lui passe le relais [...]"

Durant ces 19 années passées au sein de la communauté humaine de ***, j'ai d'abord découvert le monde des jeunes déficients. Ils m'ont bien souvent étonné par leur grand désir de vivre le plus possible comme tout le monde. Après tout ce temps où j'ai eu souvent la joie de bénéficier de leur affection et de leur serviabilité, si différent qu'il soit, leur monde m'a révélé au moins autant de

richesses humaines que le monde des gens qui se pensent normaux.

La vie en famille m'a d'ailleurs également apporté la certitude que derrière ce genre de pauvreté se cachent des trésors enfouis et qu'il faut patiemment creuser pour arriver à s'en émerveiller.

Le côtoiement quasi quotidien des spécialistes et des éducateurs m'a bien des fois fait admirer les résultats étonnants que leur longue patience et leurs délicates attentions permettent de faire germer et mûrir. Mais dans une communauté de travail, il n'y a pas que des spécialistes, fussent-ils spécialistes de l'éducation. En effet, au milieu des dames dites parfois techniciennes de surface et aussi des autres techniciens de l'entretien ou des cuisines, tout en m'efforçant tant bien que mal de leur faciliter la tâche, j'ai pu découvrir combien un travail dit manuel se révèle, lui aussi, souvent éducatif et formateur pour les jeunes qui nous entourent de bien près dans le quotidien.

A travers les efforts quasi constants des membres du personnel d'entretien pour assurer chaque jour la propreté des lieux de vie et le confort des enfants, [...] j'ai, à maintes reprises, pu deviner combien de dévouement cela représentait. C'est aussi une certaine fierté que cette grande maison soit belle et digne de ceux qui y vivent. Puisse-t-ils, pour eux-mêmes, voir reconnue la même dignité, ne serait-ce qu'à travers une rétribution plus juste [...]"

C'est aussi auprès de certaines de ces travailleuses manuelles que j'ai trouvé le plus de solidarité et d'attention quand quelques années furent pour moi moralement plus difficiles à assumer à ***."

J. B. - 77 :

"Votre article de la revue *Notre Temps* qui parle de la retraite des personnes qui ont quitté la vie religieuse a retenu mon attention, étant concernée par cette situation [...] Vous pouvez croire que votre association m'intéresse et si vous avez une documentation ou des questions à me poser, je serai prête à y répondre."

G. B. - 10 :

"Ce que je n'ai pas apprécié, c'est que les supérieures majeures nous aient demandé si nous voulions être solidaires pour aider celles qui ont peu. Mais je suis solidaire dans ma vie quotidienne, constamment et même financièrement. Mais est-ce à nous de faire ce que les congrégations n'ont pas voulu faire ? Je ne le pense pas. J'aurais aimé que l'Eglise, à travers les supérieures majeures, entre dans une vraie solidarité avec celles qui ont dû les quitter. Je le dis sans amertume et je suis très attachée à l'Eglise, mais là, cela m'a profondément surprise".

PRATIQUE

Retraités de la région parisienne, en cas de panne, consultez l'ADIPR,

association pour la diffusion de l'information aux préretraités et aux retraités

Animée par des bénévoles, l'ADIPR a pour mission d'aider les préretraités et retraités à mieux assumer les aléas liés à la cessation de leur activité professionnelle et d'informer les chômeurs de plus de 55 ans sur la législation en vigueur. Elle rayonne à Paris et en région parisienne.

L'originalité de l'ADIPR est de fournir des informations sélectionnées et synthétisées et de proposer des rencontres avec des conseillers qui d'expérience connaissent la situation. Ils offrent de suivre personnellement les demandeurs.

Vous obtiendrez les informations sur les lieux, dates et heures des permanences au :

01 44 75 37 38

(d'après CIPC-R informations, janvier 2002)

M. N. F. - 75 :

"Ancienne membre de la congrégation*** dont la maison mère est située en Angleterre et dont la seule maison en France, aujourd'hui, est située à Paris ***, je me pose aujourd'hui des questions sur ma retraite et plus précisément sur la "validation de mes 5 années de vie religieuse en termes de trimestres pour la sécurité sociale".

[...] Après mon départ, j'ai eu la chance de trouver du travail assez rapidement, sans avoir pour autant de qualification précise. Et comme toutes les autres religieuses, je n'ai acquis qu'à partir de ce moment-là, des trimestres de retraite au régime général et des points pour la retraite complémentaire.

Au moment de mon départ, comme vous le dites sur votre site internet, *et jusqu'en 1978, les institutions ecclésiastiques assuraient par leurs propres moyens la protection sociale de leurs membres.*

Qu'en est-il donc aujourd'hui de ces 5 années de vie religieuse, 1964 - 1969 ?

J'aurai 58 ans dans le courant de cette année et, si la sécurité sociale ne valide pas ces 5 années [...], je serai contrainte de travailler jusqu'à 65 ans inclus.

Pourriez-vous [] m'indiquer la marche à suivre pour bénéficier des décrets d'application de la loi du 2 janvier 1978, et que ces 5 années [] soient validés ?"

D. J. - 35 :

"J'ai 62 ans cette année. C'est dur de travailler à cet âge (D. J. est employée de maison), même quand on a réussi à aimer son métier [] Je milite beaucoup pour ma profession. Mes frères et sœurs (dont deux religieuses) trouvent que je suis *révolu-*

tionnaire : je ne fais que réclamer justice et depuis que je connais l'APRC je suis encore plus révoltée de voir qu'il faut se battre dans un milieu qui normalement devrait mettre en pratique ce qu'il prêche. Une copine, employée de maison elle aussi, travaillant dans un presbytère, a dit à son employeur : "Au lieu de faire de belles homélies, vous feriez mieux de faire la justice envers votre employée de maison"

E. L. - 44 :

"Etant donné mes peu de moyens de retraite, je ne peux me permettre de poursuivre à payer mon adhésion au bulletin d'information".

A. N. - 64 :

"Répondant aux vœux que m'avait adressés mon ancienne maîtresse des novices, j'en ai profité pour lui dire que par la Cavimac j'avais reçu un questionnaire réalisé par la CSM. J'avais remarqué qu'il y avait pas mal de questions, qu'elles n'auraient même pas dû demander, mais que ce questionnaire, je n'en avais eu aucune réponse, cela fait 8 mois et que j'aimerais savoir la suite qu'elles en ont donnée et qu'on me le fasse savoir. Je pouvais lui en parler, car sa sœur est provinciale de cet ordre. Donc, elle doit être au courant. Il ne reste plus qu'à attendre sa réponse que je vous ferai savoir".

L. Y - 14 :

"J'admire le courage des membres de l'association à défendre nos droits".

X. - :

"Merci pour le travail accompli. Il y a bien sûr un *mais*. Mais il y a aussi les avancées ; la solidarité entre nous tous est tellement importante".

G. C. - 75 :

"Ami, mon renouvellement de cotisation pour 2002. Je n'ai pas vu sur le numéro 17 du Bulletin d'information la date de la prochaine A. G. A Paris en juin ? Merci à vous tous pour votre travail et amitiés fraternelles".

R. F. - 92 :

"Pourriez-vous m'envoyer le Guide pratique de l'APRC ? Si Y. G. ne m'avait parlé de l'ACO [ndlr : allocation complémentaire de l'Assedic] je n'aurais pas pu savoir que ça existait.

Je vis en marge de toutes vos démarches, un peu égoïstement peut-être, mais j'ai tourné la page quand j'ai quitté l'Eglise et j'ai toujours veillé à ne pas ennuyer ma famille avec mes histoires (les enfants de ma femme sont sept).

J'ai la chance d'être parti en bons termes avec les***. Mais j'en suis à cent lieues et n'ai aucune envie de rencontres en ce domaine autres que personnelles et individuelles. Je regarde mon passé comme si j'étais passé du moyen âge à l'époque actuelle".

B. C. - 49 :

"Avec mes remerciements et mes encouragements... et aussi mes regrets de ne pas pouvoir participer à la "lutte" avec vous tous".

C. L. - 19 :

"J'ai de plus en plus de mal à survivre, la vie le logement tout est plus coûteux... Je fais une demande de l'APA.*"

**Cette adhérente connaît-elle l'allocation complémentaire Cavimac ? Pour en bénéficier, les ressources doivent être inférieures aux plafonds de ressources détaillés dans la fiche 16 du Guide pratique.*

L. J. M. - 69:

"Simplement quelques mots :

- pas de nouvelles concernant le complément diocésain de retraite ; j'ai écrit à l'Union Saint-Martin cette semaine à ce sujet ;

- pour notre combat au profit de tous et toutes : bravo ! Un simple regret : l'APRC n'arrive pas à couper le cordon ombilical qui la relie à l'Eglise. Compte tenu de son attitude depuis des années à notre égard, l'Eglise me fait davantage penser à une ***qu'à une mère".

S. J. - 94 :

"Je suis trop fatiguée pour aller aux réunions. Mais je reste très intéressée par le travail qui se fait. J'ai bien répondu au questionnaire de la CSM, mais pas de réponse".

J. G. - 75 :

"Merci pour votre bulletin, très riche de renseignements et de témoignages".

Un ami nous a quittés

de la part de plusieurs adhérents :

Augustin Le Ray est décédé le vendredi 11 janvier 2002. A son épouse, Marie-Thérèse, et à ses enfants, Violaine et Emmanuel, nous disons notre union de pensée et de cœur.

Nombreux, les membres de sa famille et ses amis sont venus l'accompagner lors de sa sépulture en l'église du "Mont Saint-Adrien" où il habitait depuis plus de 30 ans.

Originaire du Morbihan, ses cendres reposeront dans le cimetière de son village natal.

Musicien de talent, il donnait toujours des cours de piano et c'est lors de sa leçon du mercredi qu'il a eu son malaise.

Avec Marie-Thérèse, il consacrait beaucoup de temps aux malades en fin de vie dans une association locale dont il était l'animateur.

Augustin, sois dans la paix du Dieu de ton cœur !



Les adhésions à l'APRC par région au cours des six dernières années

Les chiffres au 8 mars 2002 sont nécessairement inférieurs puisque l'exercice n'est pas clos



L'année de l'AG s'entend de juin "année N" à fin mai "année N + 1"						
Régions administratives	AG 1997	AG 1998	AG 1999	AG 2000	AG 2001	08 03.02
Alsace	13	14	10	12	13	7
Aquitaine	24	26	32	31	37	22
Auvergne	4	7	6	6	6	4
Bourgogne	30	25	30	37	38	27
Bretagne	89	76	76	69	68	39
Centre	17	20	19	19	18	11
Champagne-Ardenne	8	9	10	11	11	12
Corse	0	0	0	0	0	0
Franche-Comté	22	16	23	21	25	12
Ile-de-France	108	82	111	109	103	70
Languedoc-Roussillon	25	33	44	38	36	18
Limousin	2	0	3	2	3	2
Lorraine	11	6	7	8	7	6
Midi-Pyrénées	26	25	25	34	44	23
Nord-Pas-de-Calais	17	14	11	18	10	10
Basse-Normandie	21	14	16	17	16	12
Haute-Normandie	6	5	6	9	6	5
Pays-de-Loire	95	94	116	119	114	61
Picardie	11	11	9	14	10	7
Poitou-Charente	19	17	20	19	13	11
Provence-Côte-d'Azur	31	33	56	63	60	40
Rhône-Alpes	137	162	166	168	180	117
Etranger	4	2	2	6	6	7
Total	720	691	798	830	824	523
Dont membres associés	62	72	80	86	106	81
Année de cotisation	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02

La colonne de droite est l'année en cours (01/02). Les chiffres reflètent le nombre d'adhésions au 8 mars 2002. Comparés aux chiffres des années précédentes, les chiffres de 2001/2002 sont inférieurs. Il en est de même tous les ans à cette date. C'est vous dire la nécessité de payer votre cotisation tout de suite, si ce n'est déjà fait. Quand vous recevrez ce bulletin, il ne vous restera plus qu'un mois et quelques jours pour vous en acquitter, puisque les comptes seront arrêtés le 15 mai; Faites vite ! C'est pour le bien de tous.

Pour savoir si vous êtes à jour de votre cotisation, regardez l'étiquette sur l'enveloppe du bulletin que vous venez de recevoir. Si vous lisez : 01/02, vous êtes à jour. Mais si vous trouvez : 99/00 ou 00/01 blâmez-vous et réparez !

Tout versement envoyé après le 15 mai sera enregistré sur l'année suivante.

Les adhésions de l'année en cours sont toujours admises le jour de l'AG. Mais pour la comptabilité, ce devrait être exceptionnel.

Avez-vous remarqué que la ligne "membres associés" affiche une croissance prononcée ? On ne saura jamais assez les remercier de leur aide qui n'est pas seulement financière. **M. Oddou, trésorier**

ADHESIONS

L'APRC, association Loi 1901 créée en 1978, a pour objectif d'obtenir une "retraite convenable" pour les anciens ministres du culte et anciens membres des congrégations (AMC).

Ses ressources ne proviennent que des contributions de ses adhérents. Ceux-ci sont de deux sortes :

1. Les AMC, hommes et femmes qui ont quitté le ministère diocésain ou une congrégation religieuse.
2. Leurs amis qui souhaitent apporter leur appui en devenant membres associés (M A) de l'APRC. Ils sont avisés de toutes les rencontres et manifestations de l'association et sont invités à y participer. A l'assemblée générale annuelle, ils ont voix consultative (Statuts, art. 5 b).

La cotisation couvre le coût de l'abonnement au bulletin d'information.

Votre cotisation

Pour les **AMC** :

- ◆ Cotisation ordinaire : 22 € + 10 € pour l'abonnement 32 €
- ◆ Cotisation minimale : 10 € pour l'abonnement 10 €
Cette cotisation concerne les personnes qui éprouvent des difficultés économiques. Donnant à l'APRC un adhérent, elle augmente sa représentativité.
- ◆ Cotisation de soutien : 39 € + 10 € pour l'abonnement 49 €
- ◆ Cotisation de solidarité : 55 € ou plus + 10 € pour l'abonnement 65 €

Pour les **MA** :

- ◆ Contribution de solidarité : 16 €

Nom et prénom..... AMC MA
pour les femmes mariées AMC, nom de jeune fille.....
.....
Adresse.....
Code postal.....

Verse en € au compte postal
de l'APRC indiqué ci-dessous.

Pour les **AMC seulement**, facultatif mais utile pour mieux nous connaître :
année de naissance..... nombre de trimestres Cavimac.....
diocèse de départ.....
congrégation de départ.....
Pour les **AMC religieux** seulement, préciser : prêtre non-prêtre

Date..... signature.....

A retourner à **APRC, 25 rue Lamartine B2, 69120 Vaulx-en-Velin**
CCP Grenoble 232 42 W Adresse e-mail : APRCLY@aol.com